

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00355

Numéro SIREN : 403 701 840

Nom ou dénomination : 2FP

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2022 sous le numéro de dépôt A2022/044501

2FP
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 20 Boulevard Eugène Deruelle - Le Britannia - Allée C, 69003 LYON
403 701 840 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 29 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 29 novembre,
A 17 heures

La société STOQUART, société anonyme de droit belge au capital de 85.662,00 euros, dont le siège social est fixé Boulevard Initialis, 20 à 7000 Mons, inscrite à la B.C.E sous le 0445 549 704, représentée par Monsieur Dimitri STOQUART, en qualité d'administrateur délégué,

Associé unique de la société 2FP,

En présence de Monsieur Patrick BAJON,

A pris la décision suivante relative au remplacement du Président.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Patrick BAJON de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée :

- Monsieur Dimitri STOQUART, né le 31 août 1963, à Mons, Belgique
Demeurant Rue des Américains, 69 à 7022 Hyon, Belgique
De nationalité belge

Monsieur Dimitri STOQUART, accepte les fonctions de Président et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Il exercera ses fonctions de Président dans le cadre des dispositions légales et statutaires, conformément à l'article 17 des statuts, dont les dispositions sont reproduites ci-après :

« Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

Les dispositions des présents statuts limitant les pouvoirs du Président sont inopposables aux tiers.



La Société est engagée même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, la seule publication des statuts ne suffisant pas à constituer cette preuve.

Le Président peut déléguer à toute personne de son choix certains de ses pouvoirs pour l'exercice de fonctions spécifiques ou l'accomplissement de certains actes. »

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société STOQUART
Monsieur Dimitri STOQUART

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned below the typed name.